

## SEANCE DU 5 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq février à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sainte Honorine du Fay, sous la Présidence d'Alain MAUGER, Maire (convocation du 1<sup>er</sup> février 2021).

**Étaient présents :** Jean-Claude BALLOIS, Fabienne BEAULIEU, Marie-Laure DENIS, Sandra GALLON, Emmanuelle GEVREY LE FEVRE, Natacha JOLY, Alexis LEMANISSIER, Christian LEREVEREND, Nathalie OUTIN, Jean-Pierre PICQUENOT, Jean-Baptiste PROVENÇALLE, Hélène QUESNOT, Guy THOBIE.

**Absent excusé :** Thomas VANNINI

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de présents :** 14

**Nombre de votants :** 14

**Secrétaire de séance :** Sandra GALLON

-----  
**INFORMATIONS DIVERSES :**

**Ajouts à l'ordre du jour :** M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour deux sujets, dans les questions diverses :

- Acquisition d'une vitrine d'affichage
- Demande de subvention DSIL « rénovation énergétique » pour le changement de chaudières à l'école élémentaire et à la mairie (la date limite de la demande étant le 8/02/21, et l'information de la Préfecture ne nous ayant été transmise que ce jour)

Ceci est accepté à l'unanimité.

**Traitement de la méréule à l'église :** Les employés communaux ont dépiqueté les murs. Un rendez-vous est prévu ce lundi à l'église pour la mesure du taux d'humidité à la « bombe à carburé » par le cabinet BIRMINGHAM en présence de Mme DALIBERT du conseil Départemental et de M. BOURREAU.

**Travaux école maternelle :** M. le Maire s'inquiète de l'isolation thermique de celle-ci : suite à l'une des nombreuses pannes de la chaudière, il ne faisait plus que 4°C dans une classe avec une température de 2°C à l'extérieur. Un rendez-vous est prévu avec le cabinet Babin afin trouver une solution à ce problème. En outre, M. le Maire informe les conseillers que, pour des raisons techniques, les stores initialement prévus dans le marché ne peuvent être posés. Il a donc opté pour une pose de volets roulants, et ce pour un coût supplémentaire de 1 000 € HT.

**Lotissement « Les Jardins de l'Ermitage » :** Les travaux avancent doucement. La pose des réseaux souples est en cours. Les fondations de 4 maisons sont terminées, et les travaux de construction reprendront dans 4 semaines.

**Projet de lotissement Swimbridge :** Il a été rebaptisé « Résidence des Hêtres ». La demande de permis d'aménager a été déposée en mairie.

**Réseau eaux pluviales :**

- Dégât des eaux au gîte du château du hameau de Bretteville. Des experts en assurance se sont rendus sur place et la responsabilité de la commune n'a pas été retenue.

- Inondations fréquentes au hameau de Longchamps. Avec l'autorisation du propriétaire et en concertation avec les riverains concernés, les agents techniques ont réalisé un fossé sur la propriété de Mme SCHIER à l'aide d'une minipelle afin de permettre l'évacuation des eaux pluviales quand le réseau est saturé.
- Inondations en provenance du point d'eau appartenant à Mme PATRY au hameau de Brettteville : Le système de trop plein ne fonctionne pas, puisque Mme FONTAINE nous a signalé la présence d'eau dans son vide sanitaire. Des trous ont été effectués dans le regard afin de permettre l'évacuation des eaux. L'entreprise Leboeuf a été contactée pour déboucher les canalisations et des devis ont été demandés afin de canaliser l'eau dans le bas de Cautru.
- Inondations au niveau du bois de Flagy. M. LEMANISSIER fait part de problèmes d'inondation récurrents sur la route départementale 139 du fait du ruissellement des eaux allant jusqu'à un tuyau sous-dimensionné. M. le Maire en parlera à M. BLIN de l'agence routière.

**Compte rendu de la réunion de conseil du 17/12/2020** : M. le Maire informe les membres du conseil du mail de M. LEREVEREND en date du 2 février lui demandant de bien vouloir prendre note de ses observations sur le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020 :

*« 1) Délibération 2020/CR10-85. Mon intervention pour demander la consultation d'autres cabinets d'étude: "au vu du montant de 24240 euros, il aurait été opportun et souhaitable de consulter d'autres cabinets d'études pour avoir d'autres devis. »* Concernant cette observation, M. le Maire indique que ce montant n'excédant pas 40 000 € HT, il n'y a pas de nécessité de mettre en concurrence ce cabinet, dont il a eu de très bons échos de la part de ses collègues maires.

*2) Réponse de M. le maire à la question de J.P Picquenot "indique que la communauté de communes va prendre la compétence de tous les PLU dans les 5 à 8 prochaines années" or comme il est bien précisé précédemment "la prise de compétence du PLUi par la communauté de communes est repoussée au 1er juillet 2021 et la procédure de révision dure environ 2 ans pour aboutir à son approbation." »* Et pour cette observation, M. le Maire lit le courrier du Président de la communauté de communes confirmant la prise de compétence du PLUi à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et précisant que sa mise en place nécessitera plusieurs années, ce qui laissera le temps aux communes de modifier ou de réviser leurs PLU.

**Vitesse des véhicules dans le bourg** : un habitant de la rue Général Revel de Brettteville a envoyé un mail à la mairie pour se plaindre de la vitesse des véhicules sur la portion de rue entre le garage automobiles et le salon de coiffure. La vitesse à respecter est de 30km/h. Cet habitant a ajouté qu'il n'avait pas identifié la partie en pavés comme un passage piéton. M. le Maire indique qu'il va transmettre ces doléances par rapport au non-respect de la limite de vitesse à la gendarmerie. M. BALLOIS propose d'étudier la possibilité d'installer des feux qui passent au rouge quand celle-ci est dépassée. M. le Maire ajoute qu'il va installer 2 poteaux blancs à côté du salon de coiffure pour y empêcher le stationnement.

**Formation des élus** : Mme DENIS, maire-adjointe, rappelle qu'elle a envoyé un mail aux conseillers municipaux le 2/12/20 afin de leur proposer 3 thèmes de formation. 10 ont répondu qu'ils étaient intéressés par le thème du budget municipal. La formation correspondante aura lieu le 20 mars prochain. Elle est financée par le DIF et ne coûte rien à la commune. Mme DENIS ajoute que M. LEREVEREND n'a pas répondu à son mail et qu'il a, quant à lui, demandé d'être inscrit à une formation à distance prévue le 13 février, sur le même thème, et pour un coût de 80 € à la charge de la commune. Mme DENIS indique qu'elle ne comprend pas pourquoi il n'a pas répondu et pourquoi il préfère cette option. M. LEREVEREND répond qu'il trouve que la formation du 20 mars est trop tardive. Mme BEAULIEU lui répond que de par son expérience d'élue il a déjà des bases au niveau de la confection d'un budget, et qu'une réponse au mail envoyé aurait été plus respectueuse. Mme DENIS et Mme BEAULIEU ajoutent que M. LEREVEREND avait

déjà fait une demande d'inscription pour une formation en août 2020 qui avait été acceptée par M. le Maire et que M. LEREVEREND n'avait pas fait la démarche de s'y inscrire. Ce dernier réfute cela, et indique que celle-ci a été annulée en raison de la crise sanitaire, et qu'il tient à suivre une formation du même organisme, Cedis.

**Label école numérique 2020 :** Mme BEAULIEU informe les conseillers municipaux que le projet numérique de l'école élémentaire a été retenu et que la commune bénéficiera d'une subvention de 7 000 € dans le cadre d'une convention de partenariat, le coût de l'équipement informatique s'élevant à 14 000 € environ.

**Site internet :** Mme BEAULIEU indique qu'elle souhaiterait simplifier le site internet afin de diminuer son nombre de pages, trop important pour une petite commune comme la nôtre. Pour cela, elle a prévu de rencontrer M. TELLIER ROBERT de Work and Web, mais elle aurait aussi souhaité contacter l'un de ses collaborateurs qui avait travaillé dans la création du site internet en tant que bénévole. La commission communication se réunira afin de travailler sur ce sujet.

**Perte des clés de la salle polyvalente :** M. THOBIE informe les membres du conseil qu'il a demandé un devis pour refaire les clés de la salle polyvalente pour l'association Les Fleurs du Fay. Pour des raisons de simplification administrative, le coût engendré sera déduit de la subvention qui lui sera octroyée en 2021.

#### Réunions prévues :

- **commission voirie :** jeudi 18 février à 18h30 à la salle de la mairie.
- **Réunion de travail pour la révision du PLU :** mardi 16 février à 19h

**Plantation d'une haie sur le terrain BMX :** M. le Maire informe les membres du conseil qu'il a l'intention de planter une haie aux abords du terrain BMX, haie qui serait subventionnée à hauteur de 70 % par le conseil départemental.

---

#### **2021/CR1-1 : DEVIS DEPLACEMENT DE RESEAUX PARCELLE STVN (Ermitage)**

M. le Maire indique que, suite aux conditions fixées dans la promesse de vente concernant l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle AE 110 appartenant à la société STVN, et à celles qui en découlent dans l'acte de vente, *« la commune s'engage, en même temps que les opérations de viabilisation des terrains vendus à la société dénommée « ZAK & P IMMOBILIER » à :*

- *à modifier les réseaux (eaux usées, gaz naturel et eau potable, eaux pluviales),*
- *déplacer le compteur électrique et le câble d'alimentation du bâtiment appartenant à la société STVN,*
- *déplacer le câble téléphonique,*
- *effectuer différents aménagements provisoires nécessaires au bon fonctionnement des entreprises exploitées par M. NICAISE durant les travaux (THALEA et ENR),*
- *remettre en état le sol de la cour suite aux travaux. »*

Une réunion avec M. DOLIGEZ et Maître DEVILLE a été organisée afin de savoir ce qu'il fallait entendre par *« modifier les réseaux »*. Il semble qu'un accord avait été conclu à ce sujet entre les anciens responsables et le gérant de la société STVN.

Des devis ont été demandés à la société Routière Pérez pour le prolongement du réseau eaux usées et pour le raccordement de ce réseau du terrain restant la propriété de à STVN ainsi que pour la condamnation de l'ancien réseau.

Voici les devis qui nous ont été transmis par la Routière Pérez :

- Prolongement du réseau eaux usées..... 3 942 € HT, soit 4 730,40 € TTC
- Raccordement / condamnation de l'ancien réseau..... 2 023 € HT, soit 2 427,60 € TTC

En ce qui concerne le déplacement du compteur électrique et du câble d'alimentation du bâtiment appartenant à la société STVN, un devis a été demandé à ENEDIS consistant en :

- Dépose du coffret existant et du comptage tri du client et déraccordement du câble 35<sup>2</sup> dans la grille REMBT
- Pose de 20m de 35<sup>2</sup> sur la REMBT existante et pose d'un coffret CIBE
- Pose d'un coffre REMBT 300 en type 2 derrière le CIB regroupant compteur et disjoncteur
- Reprise si possible du câble de la C15-100 du client dans le type 2.

Le montant du devis ENEDIS s'élève à 2 735,29 € HT, soit 3 282,35 € TTC.

M. LEREVEREND indique que le maître d'œuvre avait estimé les travaux à 378 606 € TTC et que, grâce à l'appel d'offres, l'offre des entreprises retenues était inférieure de 78 356 € TTC par rapport à cette estimation, ce qui pouvait s'expliquer en partie par un non chiffrage de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'effectuer les différents travaux décrits ci-dessus ;**
- **D'autoriser M. le Maire à signer ces trois devis, l'un de la Routière Pérez d'un montant de 3 942 € HT consistant en la prolongation du réseau eaux usées, l'autre de cette même entreprise d'un montant de 2 023 € HT pour le raccordement et la condamnation de l'ancien réseau eaux usées, et enfin le devis d'ENEDIS de 2 735,29 € HT, et ce, pour un montant total de 8 700,29 € HT, soit 10 440,35 € TTC ;**
- **Que la somme hors taxes sera à prévoir sur le budget annexe « Les Jardins de l'Ermitage ».**

## **2021/CR1-2 : CONTRAT 2021 POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

M. le Maire informe les membres du conseil que c'est l'Association des Amis de Jean Bosco qui assure l'entretien d'une grande partie des espaces verts depuis quelques années. Cette association lui a remis une proposition de contrat d'entretien des espaces verts de la commune pour 14 tontes régulières d'une surface totale de 24 281 m<sup>2</sup> de pelouse, une semaine sur deux entre mars et novembre, et comprenant l'évacuation des déchets. Le montant du devis s'élève à 19 618,24 € (sans taxes), payables en 10 mensualités.

M. le Maire indique qu'il a aussi demandé un devis pour l'entretien du cimetière (désherbage et tonte), et que l'AAJB lui a fait une proposition à 2 880 € pour l'année, ce qui lui a paru trop onéreux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **de signer ce contrat avec l'A.A.J.B pour la tonte des espaces verts au cours de l'année 2021, et ce pour un montant annuel de 19 618,24 €.**

## **2021/CR1-3 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES « CLECT »**

Le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le régime fiscal applicable à la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon est la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Dans ce cadre, en application de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts « est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges ».

Par délibération en date du 26 novembre 2020, le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à 23 membres afin que chaque conseil municipal dispose d'un représentant.

Devant l'importance que le calcul des attributions de compensation représente pour chaque commune, il a été souhaité que chaque commune désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant. Aussi, en cas d'absence du titulaire, le suppléant pourra le remplacer et prendre part à toutes les discussions et décisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner, à 13 voix pour et une abstention, :

- Mme DENIS Marie-Laure en qualité de représentant titulaire
- M MAUGER Alain en qualité de représentant suppléant

**pour représenter la commune au sein de la Commission d'évaluation des charges transférées.**

#### **2021/CR1-4 : DEVIS STORES ET FILM DEPOLI SUR VITRAGE A L'ECOLE**

Les enseignantes ont demandé à la mairie la possibilité d'avoir des stores dans la salle informatique de l'école élémentaire, et un film dépoli sur les vitres des fenêtres de la classe de petite section.

M. THOBIE, Maire Adjoint aux bâtiments, a demandé des devis à AFC et à Décoritex, dont voici un tableau comparatif :

	<b>AFC</b>	<b>DECORITEX</b>
Montant HT Devis stores	1 033	1 015.10
Montant HT Devis film sur vitrage	762	545
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 795</b>	<b>1 560.10</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire à signer le devis DECORITEX pour la pose de stores à l'école élémentaire, et de film sur vitrage à l'école maternelle, pour un montant total de 1 560,10 € HT, soit 1872,12 € TTC.

#### **2021/CR1-5 : AVANCEMENT DE GRADE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL / CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES**

Pour tenir compte de l'ancienneté des agents communaux et permettre à ceux qui répondent aux critères une évolution de carrière, par le biais d'un avancement de grade, M. le Maire propose au conseil municipal la suppression et la création d'emplois de la manière suivante :

- suppression, à compter du 1/03/2021 d'un emploi permanent à temps complet (35/35) d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (*grade d'origine*),

- création à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps complet (35/35) d'adjoint technique principal de 1ère classe (*grade d'avancement*),
- suppression, à compter du 1/03/2021 d'un emploi permanent à temps complet (35/35) d'adjoint technique (*grade d'origine*),
- création à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps complet (35/35) d'adjoint technique principal de 2ème classe (*grade d'avancement*),
- suppression, à compter du 1/03/2021 d'un emploi permanent à temps non complet (31,25/35) d'adjoint technique (*grade d'origine*),
- création à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps non complet (31,25/35) d'adjoint technique principal de 2ème classe (*grade d'avancement*),
- suppression, à compter du 1/03/2021 d'un emploi permanent à temps non complet (31/35) d'adjoint technique (*grade d'origine*),
- création à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps non complet (31/35) d'adjoint technique principal de 2ème classe (*grade d'avancement*),
- suppression, à compter du 1/03/2021 d'un emploi permanent à temps non complet (21/35) d'adjoint administratif principal de 2ème classe (*grade d'origine*),
- création à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps non complet (21/35) d'adjoint administratif principal de 1ère classe (*grade d'avancement*),
- suppression, à compter du 1/03/2021 d'un emploi permanent à temps complet (35/35) de rédacteur principal de 2ème classe (*grade d'origine*),
- création à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps complet (35/35) de rédacteur principal de 1ère classe (*grade d'avancement*),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder aux créations et suppressions de postes comme indiqué précédemment afin de permettre différents avancements de grade pour les agents rentrant dans les critères correspondants ;

- précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2021.

-----  
**QUESTIONS DIVERSES :**

**2021/CR1-6 : DEVIS POUR L'ACHAT D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE**

M. le Maire informe les conseillers qu'il souhaiterait déplacer le panneau d'affichage actuellement situé devant la mairie derrière le bar tabac, et remplacer le panneau actuel. En outre, la pose d'un miroir au croisement de la rue des écoles et de la rue du champ Ruffier s'avère nécessaire pour sécuriser ce carrefour.

M. THOBIE présente le devis de Bâti Services :

- 2 vitrines d'affichage de 1050x2300 ..... 2 215,78 € HT, soit 2 658,94 € TTC

- Miroir et poteau..... 321,22 € HT, soit 385,46 € TTC

Soit un total de 3 086,40 € TTC pour les vitrines d'affichage et le miroir, frais de port compris.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à signer le devis de Bâti Services d'un montant de 2 572 € HT, soit 3086,40 € TTC pour la fourniture de deux vitrines d'affichage et d'un miroir routier.
- De prévoir cette somme au budget primitif 2021.

### **2021/CR1-7 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL « RENOVATION ENERGETIQUE »**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la chaudière de l'école élémentaire et surtout celle de la mairie (qui alimente aussi l'école maternelle) tombent régulièrement en panne. Elles datent d'environ 25 ans. Leur remplacement permettrait en outre d'avoir du matériel avec de plus grandes performances énergétiques. Il précise qu'il a reçu dans la matinée un mail de la communauté de communes l'informant que la date limite de dépôt d'une demande de DSIL énergétique était fixée au 8 février, soit lundi prochain. En outre, il indique que les luminaires de l'école sont vétustes, et que leur remplacement par des leds permettrait des économies d'énergie. M. LEREVEREND considère que c'est une bonne chose d'investir pour réaliser des économies d'énergie et indique que la communauté de communes a été sélectionnée territoire 100 % énergies renouvelables en 2040.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De remplacer la chaudière de l'école élémentaire et celle de la mairie qui alimente aussi celle de l'école maternelle ;
- De remplacer les luminaires devenus vétustes de l'école élémentaire, par des leds.
- D'autoriser M. le Maire à demander en préfecture une dotation de soutien à l'investissement (DSIL) pour ces actions à gain rapide de rénovation énergétique, au titre de l'année 2021.

-----

**Cabine à livres :** M. LEREVEREND indique qu'elle est très appréciée des habitants, et demande si elle pourrait être à nouveau accessible. M. MAUGER répond qu'aucun protocole sanitaire ne peut y être respecté, du fait de la manipulation des livres et que dès que le contexte sanitaire le permettra, il fera enlever le cadenas.

**Fibre :** M. le Maire informe les conseillers que certains secteurs isolés devront attendre plus longtemps pour avoir la fibre. La date de réception des travaux est prévue le 26 février. Une fois la demande de commercialisation effectuée auprès de la commune, celle-ci devra en faire la demande auprès du conseil départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**Le Maire**  
Alain MAUGER



The image shows a blue ink signature of Alain MAUGER over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE Ste-HONORINE-DU-FAY' and 'Calvados' at the bottom.

